

COMMUNE DE PIERRELEVEE

Tél : 01 60 22 29 04

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

27 Avril 2012

PRESENTS : *Mrs.* : BOISNIER Gérard - DESWARTE Philippe - ADAM Daniel, Adjoints - DAULLE Nicolas - DE CUYPERE Alain – KALFOUS Gilles - LAMOUREUX Jean-Marcel

Mme : MACARTY Laure - MALANDAIN Valérie – NICOLAS Michèle

ABSENT EXCUSE : *Mr* FOUGERE Pascal

POUVOIR : Mr FOUGERE à Mr BOISNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : *Mr* ADAM

CONTRAT RURAL VALIDATION DES DEUX PREMIERES PHASES

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le projet par Monsieur le Maire

VALIDE le projet présenté comprenant les deux premières phases

- Aménagement de la Place de l'Eglise
- Sente Piétonne rue de la Fontaine

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'Appel d'Offres

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent

CONVENTIONS AVEC LE SMERSEM

Monsieur explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'enterrer les lignes électriques avant le démarrage des travaux concernant le contrat rural. Pour ce faire, il est nécessaire de passer deux conventions.

CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE

Objet : Mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, de communications électroniques et d'éclairage public, rue de la Fontaine, Place Saint Claude et Place de l'Eglise (Convention jointe).

CONVENTION FINANCIERE

Objet : Dissimulation des réseaux électriques BT, rue de la Fontaine, Place Saint Claude et Place de l'Eglise (Convention et tarif joints).

Le Conseil Municipal
ACCEPTE les deux conventions
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

CONVENTIONS AVEC FRANCE TELECOM

Monsieur explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de dissimuler les artères France TELECOM s avant le démarrage des travaux concernant le contrat rural. Pour ce faire, il est nécessaire de signer deux conventions.

CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Objet : Mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France TELECOM, Place Saint Claude (Devis n°U2-ABS-OJ-0 389/1 - montant du par la mairie : 724.68 Euros)

CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Objet : Mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France TELECOM rue de la Fontaine, (Devis n°U2-ABS-OJ-0 390/1 montant du par la mairie : 628.06 Euros)

Le Conseil Municipal
ACCEPTE les deux conventions
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

La séance est levée à 20 heures 30 Minutes.